

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE PORTEL-des-CORBIÈRES

**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 003-2024

**Objet** : Contrat de cession avec l'orchestre EDEN

Le maire de la commune de PORTEL-des-CORBIÈRES,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23,  
Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-8,  
Vu la délibération n°014-2020 adoptée par le conseil municipal du 9 juin 2020 donnant délégation au maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'organisation d'une journée récréative,  
Considérant la proposition formulée par l'orchestre EDEN, représenté par madame Aline VALADE domiciliée au 3, rue des jonquilles – 66600 RIVESALTES, en sa qualité de mandataire des artistes de la formation sus nommée,  
Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

La commune de PORTEL-des-CORBIÈRES conclut un contrat d'engagement avec l'orchestre « EDEN », ayant pour objet la représentation du samedi 3 février 2024 à PORTEL-des-CORBIÈRES, à partir de 12h00, espace TAMAROQUE de PORTEL-des-CORBIÈRES.

Le montant global de la prestation s'élève à 650 € (six cent cinquante euros, salaire et charges GUSO comprises). Le paiement sera effectué par mandat administratif au maximum dans les 30 jours à réception de la facture GUSO.

**ARTICLE 2 :**

Le contrat d'engagement sera signé par monsieur le maire dès que la présente décision sera rendue exécutoire.

**ARTICLE 3 :**

Madame la secrétaire générale et monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :**

Tout recours à l'encontre de la présente décision pourra être porté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER soit par courrier adressé au 6, rue Pitot - CS 99002 34063 MONTPELLIER CEDEX 02, soit par voie électronique sur le site : <https://www.citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à PORTEL-des-CORBIÈRES, le 10 janvier 2024.

Le maire,

Bruno TEXIER

